



Rapport de la Commission Infrastructures Loisirs et Sport sur le préavis No 6/2025 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour la rénovation de la place de jeux de Cottens »

Madame la Présidente, Madame la syndique, Messieurs les municipaux, chères collègues, chers collègues,

la commission infrastructures loisirs et sport composée de Messdames Tania Aeschlimann et Karine Kern (rapporteuse) et Messieurs Basil Viquerat (absent le 2.04), Simon Pittet et Nicolas Hofmann s'est réunie le 2 avril 2025 en présence de Messieurs Claude-Alain Cavigioli, François Delay (Municipaux) et Emanuel Tinguely (Chef des Services Techniques) et le 14 avril 2025 en présence de Monsieur Claude-Alain Cavigioli (Municipal) pour statuer sur le préavis municipal no 6/2025.

La Commission atteste avoir mené son mandat avec tout le sérieux et l'attention requis.

Contexte du projet

Le préavis concerne la rénovation complète de la place de jeux de Cottens, fortement endommagée par un orage survenu le 25 juin 2024.

La Municipalité propose une remise aux normes de cette infrastructure, sans y intégrer, à ce stade, une réflexion globale sur les places de jeux des six communes formant Hautemorges.

Située au centre du village, la place bénéficie d'un emplacement idéal, à proximité immédiate de sanitaires publics, d'un point d'eau et de commerces. Elle constitue un lieu de rencontre essentiel pour les familles et les enfants du village. Son usage est principalement local et ne vise pas à attirer un public extérieur à la commune de Hautemorges.

Analyse du projet présenté

La Commission a relevé les éléments suivants lors de l'examen du dossier :

- **Respect du budget** : le projet respecte le montant annoncé en décembre 2024 lors de la présentation du budget. Il est à noter que cette dépense a été transférée du fonctionnement à l'investissement.

- **Sécurité et normes :**
 - Le revêtement choisi, un sol synthétique amortissant, est conforme aux recommandations de la BPA et aux normes SN EN en matière de sécurité et d'hygiène.
 - Les zones de chute sont respectées conformément aux exigences en vigueur.
- **Qualité des matériaux :**
 - Le bois sélectionné pour les structures de jeux est du robinier, une essence naturellement imputrescible et très résistante, qui ne nécessite aucun traitement chimique.

Points à améliorer selon la Commission

Malgré la qualité générale du projet, la Commission a relevé plusieurs éléments perfectibles :

- **Offre de jeux limitée pour les tout-petits (1,5 à 4 ans) :**
L'accès au toboggan est peu adapté, aucune balançoire n'est prévue pour cette tranche d'âge.
- **Suppression injustifiée du tape-cul existant, pourtant en parfait état de fonctionnement.**
- **Ajout d'un troisième animal à bascule :**
Selon la Commission, les deux animaux existants suffisent à répondre aux besoins du public cible. L'achat d'un troisième semble superflu.

Ces remarques ont été transmises à la Municipalité, qui en a pris acte et a présenté une nouvelle version du projet intégrant les propositions de la Commission (cf. plan en annexe).

Précisions relatives au plan

Le plan en annexe comporte en p. 2 la variante dite « variante classic » telle que présentée dans le préavis, ainsi que la nouvelle version du projet en p. 1, dite « variante 3 ».

Les différents jeux proposés sont illustrés sur les photos avec un sol en sable. Il est à noter que :

- Le revêtement prévu pour ces modules est un sol synthétique amortissant (à l'exception du parcours d'équilibre qui ne n'en requiert pas), comme précisé dans le projet initial.
- La tour avec toboggan comporte un escalier comme prévu sur le plan en vue aérienne.

Amendements

La Commission recommande d'amender le projet initial comme suit :

- Ajout d'une **balançoire adaptée aux petits enfants**
- Installation d'un **escalier d'accès au toboggan**, pour améliorer la sécurité et l'accessibilité
- **Réintégration du tape-cul existant, avec la pose d'un tapis antichute conforme**

Les adaptations proposées représentent un coût supplémentaire de CHF 10'000.–, estimé par le Municipal en charge du dossier.

Le montant total du crédit d'investissement demandé s'élève ainsi à **CHF 80'000.–**

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission infrastructure, loisirs, et sport, unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis 6/2025
- Ouï le rapport de la Commission infrastructure, loisirs, et sport
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le préavis 6-2025 **tel qu'amendé selon le rapport de la Commission infrastructure, loisirs, et sport**

Hautemorges , le 23 avril 2025

Nicolas Hofmann

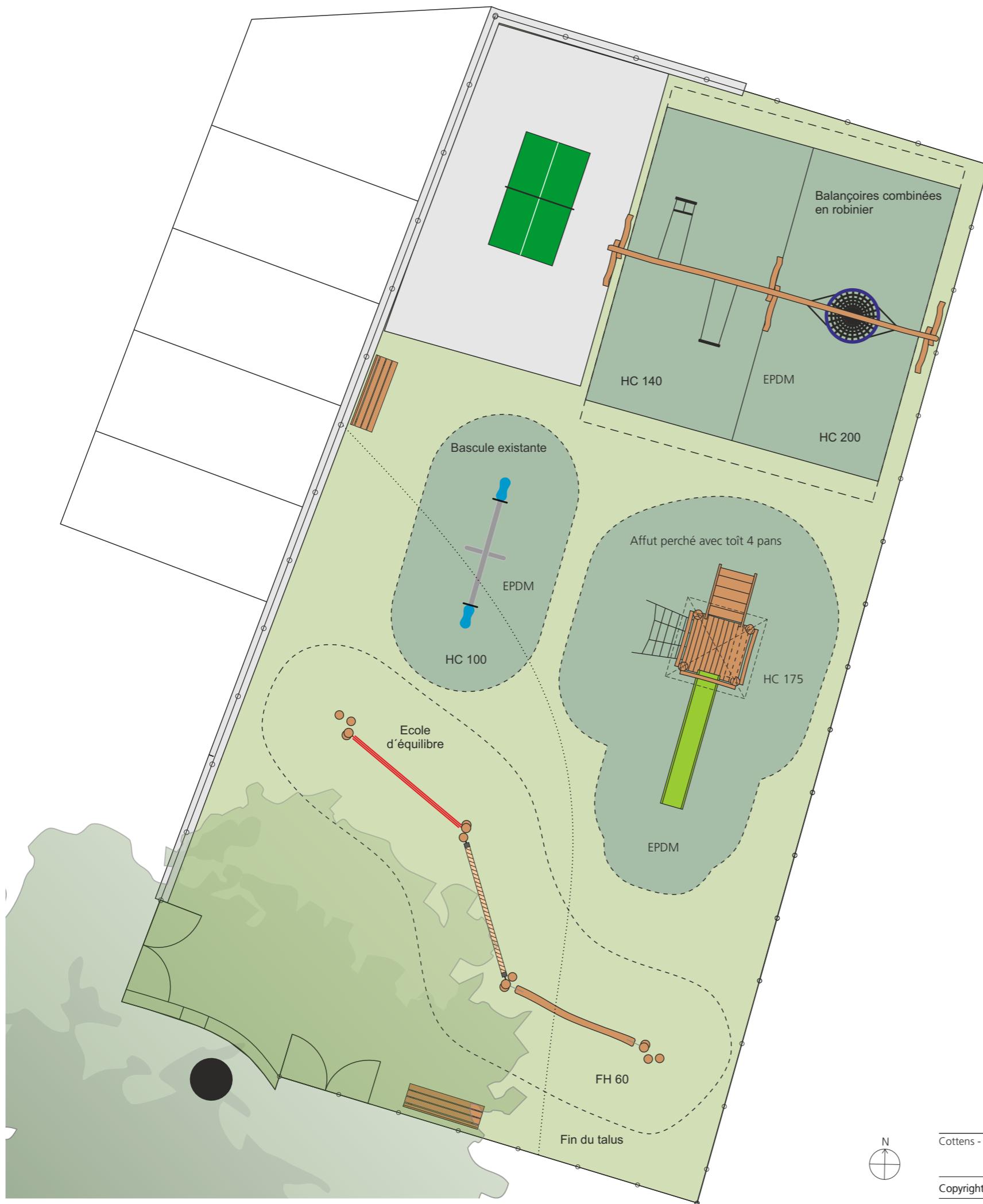
(Président)



Karine Kern

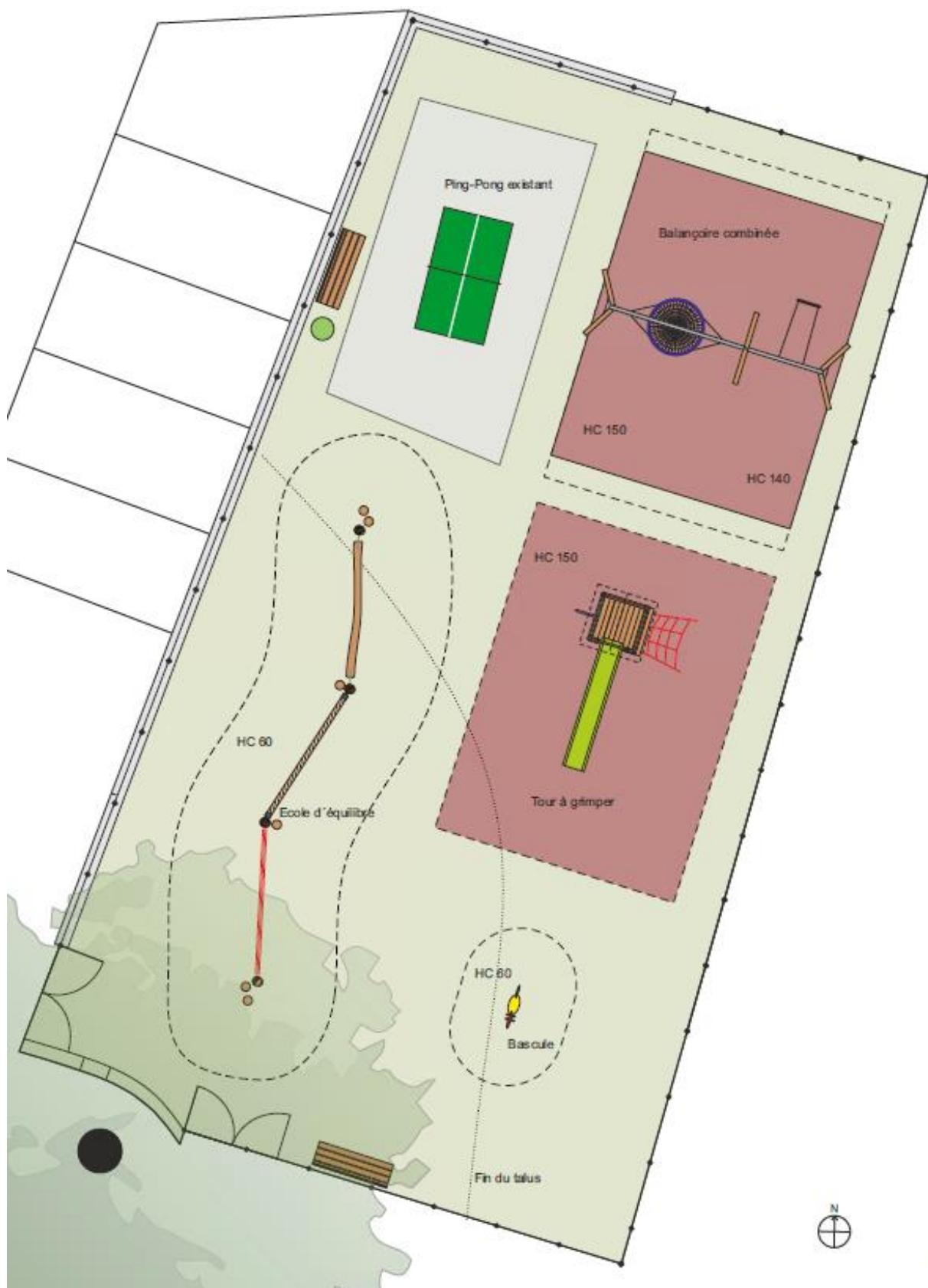
(Rapporteuse)





Cottens - Aire de jeux - variante 3

| | | |
|--|-------------|--|
| Projekt-Nr | 1 | gez. nf 09.04.2025 |
| Plan-Nr | 1 | rev. |
| Msst | 1:100 / A3 | rev. |
| | | |
| Copyright © HINNEN Spielplatzgeräte AG | 6060 Sarnen | T 041 672 91 11 F 041 672 91 10 info@bimbo.ch www.bimbo.ch |



Exemple d'aménagement envisagé